

# Fiche de procédure

Informations de base		
CNS - Procédure de consultation Règlement	<a href="#">2008/0124(CNS)</a>	Procédure terminée
Domaine des transports aériens: application de l'article 81, paragraphe 3, du traité à des catégories d'accords et de pratiques concertées (abrog. règlement (CEE) n°3976/87). Codification		
Sujet 2.60.01 Restrictions aux échanges, ententes, positions dominantes 3.20.01 Transport aérien de personnes et fret		

Informations techniques	
Référence de procédure	2008/0124(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Codification
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 083
Étape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	JURI/6/64435